

# PROJET SPORTIF TERRITORIAL

**MAYOTTE**

2023 - 2028



OCTOBRE 2023

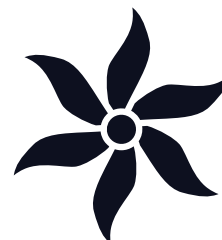




# MOT DU PRÉSIDENT



**Madi VITA**  
*Président du CROS de Mayotte*



Avec la croissance démographique du territoire, la hausse du nombre de disciplines sportives et l'envie grandissante d'accueillir des événements sur le territoire, à commencer par les Jeux des Iles de l'Océan Indien, le sport représente plus que jamais un enjeu primordial à Mayotte.

Le Projet Sportif Territorial (PST) permet aux acteurs de l'écosystème sportif (Représentants de l'État, du mouvement sportif, des collectivités territoriales et du monde économique) de collaborer et de co-construire la politique sportive de demain. Conscient des enjeux que représente Mayotte, ce nouveau modèle de gouvernance du sport répond aux attentes et aux spécificités du territoire.

Ce document est l'ébauche d'une belle collaboration entre les acteurs du sport ainsi que l'émergence de projets sportifs territoriaux pour les cinq années à venir.



# SOMMAIRE

## GLOSSAIRE 5

## PRÉAMBULE 6

## PARTIE 1 - CRDS ET CDFS 6

1. Objectif du projet sportif territorial 7
2. Enjeux posés par l'ANS pour les CRdS 7

## PARTIE 2 : THÉMATIQUES SPORTIVES 8

1. Équipements sportifs 8
  - 1.1 Ambition
  - 1.2 Actions
2. Développement du sport pour toutes et tous 12
  - 2.1 Ambition
  - 2.2 Actions
3. Sport de performance et Haut-niveau 21
  - 3.1 Ambition
4. Sports de pleine nature 26
  - 4.1 Ambition
  - 4.2 Actions
5. Actions communes aux thématiques 33

## PARTIE 3 : PROJET EMBLÉMATIQUE 35

1. Objectif 35
2. Critères 35
3. Les projets identifiés 35
4. Le projet retenu 37

## PARTIE 4 : CONFÉRENCE RÉGIONALE DES FINANCEURS 39

1. Objectifs 39
2. Organisation et fonctionnement 39

## PARTIE 5 : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI 41

1. Fiche action type 42





# GLOSSAIRE

**1. ACM** : Accueil Collectif de Mineurs | **2. AJP** : Association des Jeunes de Pamandzi | **3. APS** : Activité Physique et Sportive | **4. BAFA** : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur | **5. BAFD** : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur | **6. CDESI** : Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires | **7. CRDF** : Conférence Régionale des Financeurs | **8. CRDS** : Conférence Régionale Du Sport | **9. DRAJES** : Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports | **10. DJSCS** : Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale | **11. ESI** : Espaces, Sites et Itinéraires | **12. FFME** : Fédération Française de Montagne et d'Escalade | **13. FFVL** : Fédération Française de Vol Libre | **14. IPES** : Indice de Programmation des Équipements Sportifs | **15. MJC** : Maison des Jeunes et de la Culture MNS : Maître Nageur Sauveteur | **16. MPT** : Maison Pour Tous | **17. ODS** : Office Départementale des Sports OIS : Office Intercommunal des Sports OMS : Office Municipal des Sports | **18. PIB** : Produit Intérieur Brut | **19. PSDT** : Projet Sportif de Territoire (utilisé lors des assises du sport) | **20. PST** : Projet Sportif Territorial | **21. SOP** : Semaine Olympique et Paralympique SHN : Sportif de Haut-Niveau

# PRÉAMBULE

L'activité physique et sportive a été déclarée grande cause nationale par le président de la république pour l'année 2024.

## PARTIE 1 - CRDS ET CDFS

**CRDS : création le 10 mars 2022.  
Conférence Régionale du Sport de Mayotte**

Composition :

● **Un bureau composé d'un président, de deux vice-présidents et de quatre commissions.**

● **4 commissions :**

- Commission des équipements sportifs
- Commission des sports de nature
- Commission du sport de performance et haut niveau
- Commission du développement du sport pour toutes et tous

● **Composée de :**

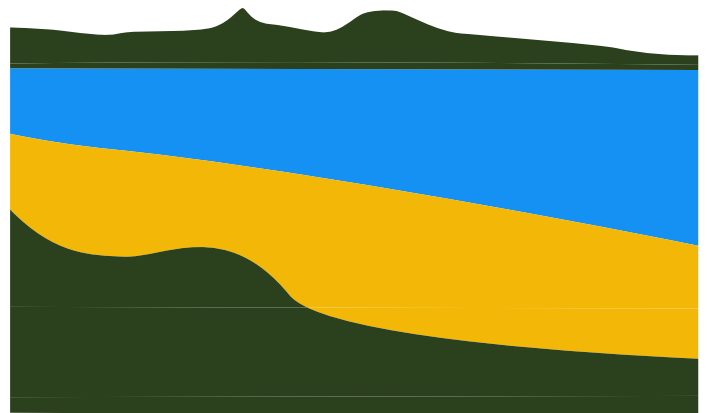
- Président (1)
- Suppléant (0/1)
- Collège représentants de l'Etat (2)
- Collège représentant le mouvement sportif (2)
- Collège représentant les collectivités territoriales (2)
- Collège représentants des autres personnes physiques et morales intéressées par le développement du sport et des organisations professionnelles représentatives des acteurs du monde économique (1)

● **Comité technique et financier :**

- Président
- Vice-présidents (2)
- Collège représentants de l'Etat (1)
- Collège représentants le mouvement sportif (2)
- Collège représentants les collectivités territoriales (2)
- Collège représentants des autres personnes physiques et morales intéressées par le développement du sport et des organisations professionnelles représentatives des acteurs du monde économique (1)

➔ **But :** Avoir plus d'autonomie, plus de responsabilité et plus d'efficacité des politiques sportives au niveau du territoire. Finalement, la CRDS permet la création d'une nouvelle gouvernance du sport.

➔ **Comment ?** En élaborant une stratégie de développement du sport à l'échelle de Mayotte à travers un projet sportif territorial en adéquation avec les spécificités du territoire pour une durée de 5 ans.



## 1. OBJECTIF DU PROJET SPORTIF TERRITORIAL :

➔ Il sera l'outil de référence pour les acteurs du sport sur le territoire et aura pour objectif de traiter l'un ou plusieurs de ces enjeux pour contribuer au développement du territoire par le sport :

- la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive (publics cibles : féminines, jeunes, seniors, personnes souffrant de maladies chroniques ou d'affections de longue durée, ... en territoires carencés : urbains et ruraux) ;

- le développement de la pratique sportive et de l'encadrement pour les femmes et les jeunes filles ;

- le développement des activités physiques et sportives accessibles aux personnes en situation de handicap ;

- l'accompagnement des politiques d'accueil de scolaires ;

- la promotion du sport-santé et du sport en entreprise ;

- la mutualisation des emplois via les groupements d'employeurs et les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ;

- la prévention des noyades, le développement de l'aisance aquatique et le développement du "savoir rouler à vélo" ;

- la promotion des actions citoyennes autour des valeurs et principes de la République et de prévention des replis communautaires.

## 2. ENJEUX POSÉS PAR L'ANS POUR LES CRDS :

● 1. Le développement du sport pour tous sur l'ensemble du territoire.

● 2. Le développement du sport de haut niveau.

● 3. Le développement de la professionnalisation du sport.

● 4. La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants.

● 5. La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives.

● 6. Le développement des activités physiques et sportives adaptées aux personnes en situation de handicap.

● 7. La prévention de la lutte contre toute forme de violences et de discriminations dans le cadre des activités physiques et sportives.

● 8. La promotion de l'engagement et du bénévolat dans le cadre des activités physiques et sportives.

Nous noterons que ni le développement durable du sport, ni la transition écologique et énergétique du sport, ni l'adaptation du sport au changement climatique ne sont présentés comme un enjeu même si un point du développement durable est évoqué : l'inclusion des personnes en situation de handicap.



## PARTIE 2 : THÉMATIQUES

### SPORTIVES

Quatre commissions se sont réunies pendant six mois et leurs travaux ont permis de faire émerger des actions visant à accélérer et renforcer le développement du sport sur le territoire.

- Équipements sportifs ;
- Sport de pleine nature ;
- Sport de performance et de haut niveau ;
- Développement du sport pour tous et toutes.

**Les actions énoncées ci-dessous sont issues des Assises du sport et donc du SRDS de 2018 et des Commissions de la CRDS. Elles sont distinguées par une couleur qui leur a été attribuée.**

- ➔ 33 Orientations
- ➔ 45 Objectifs Stratégiques
- ➔ 56 Actions
- ➔ 8 enjeux de l'ANS



## 1. EQUIPEMENTS SPORTIFS

### AMBITION

La commission pour les équipements sportifs de Mayotte a pour vocation de fixer les priorités stratégiques pour que Mayotte soit dotée des meilleurs équipements possibles et préparer la future Conférence Régionale des Financeurs du Sport, à pouvoir apprécier au mieux la qualité d'un dossier présenté par son porteur. Elle n'a pas vocation à déterminer quels nouveaux équipements sont jugés utiles voire indispensables au bon développement du sport dans l'île.

Au-delà de l'état des équipements et des indices présentés dans le diagnostic, l'information à retenir est que sur les 149 équipements municipaux visités en 2020, aucun n'était aux normes fédérales. D'une façon générale, et cela a été rappelé dans la commission équipements sportifs, il y a urgence à rénover, mettre aux normes et améliorer la totalité de ces équipements municipaux (mise en synthétique des terrains de grand jeu, construction de vestiaires et de point d'accès à l'eau et couverture de nombreux plateaux sportifs). Chaque Maire a reçu des recommandations précises par équipement produites par la DRAJES.

La stratégie la plus pertinente serait de prendre pour modèle les grands ensembles urbains français, qui allient optimisation des équipements et performances sportives remarquables. Les efforts à faire pour rejoindre les taux d'équipement de ces ensembles urbains sont possibles en les adossant à une politique publique du sport qui, pour ses équipements, accompagne le développement de la demande (ex : sports de combat). Tous ces efforts seront évidemment vains si une politique globale de rénovation, de modernisation, de mise aux normes et d'entretien régulier de l'existant n'est pas enclenchée rapidement. Ce serait donner un signal fort aux financeurs pour accélérer l'investissement structurel.





## ACTIONS



### Actions organisationnelles

**Action n°1 : Guide de portage d'un projet d'équipements (création, rénovation, amélioration) depuis sa conception jusqu'à sa maintenance à l'usage des collectivités (plan de formation, de sensibilisation et de gestion).**

Description : Un des problèmes majeurs qui a été relevé lors des commissions est le manque d'accompagnement et de connaissance pour la création et la pérennisation d'un projet d'équipements. La réalisation d'un guide accessible aux porteurs de projet serait donc une base solide pour amorcer une formalisation des processus et acquérir une méthodologie permettant de structurer et de créer des projets d'équipements.

● **Orientation** : Généraliser la complétude financière, sportive et technique des projets.

● **Objectif stratégique** : Uniformiser les procédures de montage et pilotage de projet. Optimiser la conduite des projets. Informer et former les porteurs de projets. Intégrer la maintenance dès le début

● **Enjeux ANS** :

3- Ledéveloppementdelaprofessionnalisation du sport

4- Laconstructionetl'entretiend'équipements sportifs structurants.

Source : CRDS



### Actions Stratégiques

**Action n°2 : Créer un plan de montée en rénovation, mise aux normes, vestiaires, couvertures, ...**

À la suite du recensement IPES de la DRAJES en 2020, faisant le bilan de l'état de chaque équipement municipal de Mayotte, le besoin de rénovation et la programmation de la rénovation de ces équipements, les décideurs du sport mahorais ont eu les outils techniques d'aide à la décision. La commission a conclu ses

travaux en mettant l'accent sur la nécessité de rénover, mettre aux normes, améliorer, couvrir les équipements existants, construire des vestiaires et gradins, et surtout garantir son entretien.

● **Orientation** : Généraliser la mise aux normes fédérales, la bonne qualité d'accueil et de pratique des équipements.

● **Objectif stratégique** : Permettre un usage normé et sécurisé des infrastructures sportives.

● **Enjeux ANS** :

4- Laconstructionetl'entretiend'équipements sportifs structurants.

5 - La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives.

6 - Le développement des activités physiques et sportives adaptées aux personnes en situation de handicap.

Source : CRDS

**Action n°3 : Élaboration du Programme de Rattrapage des Infrastructures utilisées par les clubs, ligues et les comités (PRI LC).**

Créer un « Programme de Rattrapage des Infrastructures des Ligues et des Comités » (PRI LC), avant la fin 2021 et le mettre en œuvre pour une livraison des infrastructures avant 2025. Ce programme est indispensable et nécessaire indépendamment des JIOI, il déterminera les infrastructures et la priorisation de chacune d'entre elles. Pour ce faire, il faudra solliciter les pouvoirs publics tels que l'Etat, l'ARS, l'ANS, l'UE, le CD. Actuellement, sont identifiés :

- Pour les besoins mutualisés : une maison des sports (cf. Fiche Action 4.1.1 : Création d'une Maison des Sports), un Dojo, une « beach aréna », un Centre d'Expertise Départemental Multisports (À minima, un terrain de « grands jeux », un gymnase, une piste d'athlétisme, un centre nautique et d'activités de pleine nature ; une salle de musculation équipée, un équipement olympique, un centre d'hébergement et de restauration, un cabinet médical, un centre de formation aux métiers du sport).



- Pour les besoins spécifiques : 3 Stades (création ou rénovation pour l'athlétisme, le football et le rugby), 4 Gymnases (création ou rénovation pour le basketball, volleyball, tennis de table et handball), 1 boulodrome, 1 centre de tennis, 1 centre cycliste, 1 base nautique et/ou 1 stade en « eaux vives » (rivière artificielle) pour le canoë-kayak. Mais également une 1 piscine olympique (dans le programme spécifique PSIS JIOI) et 1 salle d'haltérophilie équipée.

● **Orientation** : Renforcer le positionnement des pouvoirs publics (Etat, ARS, ANS, UE, CD) en soutien des équipements de dimensions régionale, nationale et internationale.

● **Objectif stratégique** : Faciliter, en collaboration avec les autres collectivités territoriales, la rénovation et/ou la création des équipements structurants pour les têtes de réseaux du mouvement olympique et sportif (MOS)''

● **Enjeux ANS** :

4- La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants.

5 - La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives.

6 - Le développement des activités physiques et sportives adaptées aux personnes en situation de handicap.

Source SRDS et Schéma directeur du département

**Action n°4 : Utiliser le développement des installations urbaines comme tremplin aux mobilités douces.**

Assurer la mise en place d'installations urbaines avant 2027 au sein des 17 communes du territoire. Une couverture homogène devra être assurée afin de faciliter l'accès à toute la population, quel que soit son lieu de vie. Ces installations urbaines comprennent la création de trottoirs, de pistes cyclables incluant un éclairage public adapté et répondant à la réglementation sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Afin de réaliser ce projet d'envergure, l'ensemble des partenaires devront travailler en collaboration dans le but de produire un plan de réaménagement du territoire homogène et adapté aux besoins de chacune des communes. Chaque commune devra être en capacité de piloter le projet pour sa mise en

place locale.

● **Orientation** : Favoriser la pratique du sport santé, d'une activité physique régulière et des mobilités douces

● **Objectif stratégique** : Utiliser les nouvelles installations telles que Caribus pour permettre l'utilisation des mobilités douces en sécurité.

● **Enjeux ANS** :

1 - Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire

4- La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants.

5 - La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives.

**Autre Enjeu** :

Le développement du sport dans un cadre respectueux de l'environnement.

Source SRDS/CRDS

**Action n°5 : Faciliter la gestion de certaines infrastructures dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).**

Intégrer et faciliter, dès la phase des études de faisabilité, la possibilité de confier la gestion, des infrastructures créées, à des partenaires privés dans le cadre de Délégations de Services Publics (DSP), notamment pour les équipements dédiés aux sports de nature « bleus » et « verts », la piscine olympique, ainsi que les équipements très spécifiques (stade en eaux vives, salle d'haltérophilie, équipement olympique innovant, Centre Départemental d'Expertise). L'objectif est de mettre en place 5 ou 10 DSP pour ces équipements, pour ce faire il est nécessaire de publier les avis d'appels à gestion des équipements et de solliciter des gestionnaires spécialisés d'équipements sportifs et de loisirs sportifs reconnus et expérimentés.

● **Orientation** : Aider à la bonne gestion des infrastructures sportives.

● **Objectif stratégique** : Faciliter l'installation des structures privées sur le territoire.

● **Enjeux ANS** :

4- La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants

Source SRDS





## Actions de terrain

### **Action n°6 : Équipements sportifs itinérants, base nautique, escalade, plateau mobile ludique, skateboard, trottinette, roller, etc.**

● **Description** : Si la population ne peut aller aux équipements sportifs, l'inverse est possible et favorable à la découverte et l'initiation aux activités sportives pouvant être mobiles. L'objectif étant d'avoir des équipements sportifs transportables et avec une mise en place facile sur différents endroits. Cette solution permet également de réduire les difficultés liées au foncier.

● **Orientation** : Favoriser la pratique des sports sur tout le territoire.

● **Objectif stratégique** : Développer des activités par la mobilité des équipements

● **Enjeux ANS** :

1 - Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire

4 - La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants

5 - La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives

Source CRDS

### **Action n°7 : Réalisation d'implantation de bassins de baignades.**

● **Description** : Le taux d'aisance à la nage est extrêmement faible et cause des noyades régulières. Culturellement la peur de l'eau se transmet de génération en génération et les mahoraises et mahorais savent très peu nager. Plus de 75% des élèves de collège échouent au test du plan "Savoir nager".

Apprendre à nager aux jeunes mahoraises et mahorais permettrait une meilleure aisance dans ce milieu et ouvrirait la voie à des activités nautiques sur le lagon.

Par ailleurs, aucune piscine publique n'est présente sur le territoire, **aucun équipement n'est recensé hormis du petit matériel tel que des lignes d'eau ou des frites de flottabilité et quelques piscines privées qui sont utilisées pour des cours de natation.**

Malgré tous ces aspects qui démontrent la natation comme une activité non principale bien que le territoire soit une île entourée par un lagon propice à l'activité aquatique car calme, des collectivités dont la 3CO et la commune de Bandrélé, se lancent dans une démarche de structuration de la natation. Ces collectivités ont engagé la réalisation d'étude d'implantation de bassins flottants et terrestres et de projets articulant cette pratique. Il serait donc pertinent de développer la même ambition sur tout le territoire avec une stratégie d'implantation des bassins de baignades pour structurer le projet.

● **Orientation** : Mettre en place une gestion cohérente des Espaces, Sites et Itinéraires sur le territoire

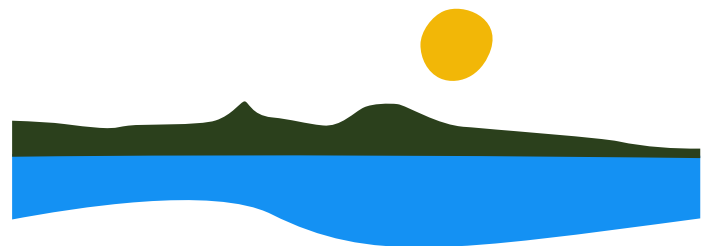
● **Objectif stratégique** : Généraliser la réussite du plan Savoir Nager et des divers dispositifs de natation

● **Enjeux ANS** :

4 - La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants

Ce projet rentre dans le cadre de la prévention des noyades et du développement de l'aisance aquatique.

Source CRDS



## 2. DÉVELOPPEMENT DU SPORT POUR TOUTES ET TOUS AMBITION

L'article L100-1 du Code du sport consacre l'intérêt général du sport pour tous : « La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général »

Ce concept est exprimé dans les politiques publiques depuis plus d'un siècle. Le journal l'Humanité en fait mention dans un article du 20 septembre 1918. Toutefois, son origine se trouverait en 1907 avec la naissance de l'Union sportive de la SFIO. C'est en 1937 que la création du BSP (Brevet sportif populaire) par Léo Lagrange avec comme objectif premier de mesurer "l'état physique des Français" en les incitant à la pratique le formalise. Depuis, son principe s'inscrit dans toutes politiques publiques du sport et à la fois il est bien difficile d'en tracer les contours. La commission a toutefois pu isoler des axes de travail qui contribuent à ce que le plus grand nombre puisse, pour son bien-être, pratiquer une activité physique. L'accent, et donc l'ambition pour les mahoraises et les mahorais, présenté ici, est vaste et diversifiée, elle consiste d'une part à étendre la pratique sportive dans des pans de la société comme avec le sport universitaire ou l'entreprise, à améliorer la santé, à réparer des inégalités de genres ou de condition physique et mentale, à généraliser l'accès à l'événementiel et à inciter à faire du sport son métier.



## ACTIONS



### Actions organisationnelles

#### **Action n°8 : Créer un Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) à destination des étudiants avec des Unités d'Enseignements Transversales "sport".**

Les SUAPS contribuent à la réussite de l'étudiant et à son bien-être, devenu enjeu sociétal majeur, ils sont les derniers lieux d'ancrage de l'habitus « pratique de l'activité physique »

Les SUAPS développent l'activité physique pour l'ensemble de la communauté universitaire, préviennent le décrochage sportif fréquent à l'entrée à l'université, et participent à l'épanouissement des sportifs de haut niveau en consolidant leur double projet sportif et professionnel.

● **Orientation :** Mettre en place une continuité entre la pratique du sport scolaire / péri-scolaire et universitaire.

● **Objectif stratégique :** Développer l'accès au sport à l'ensemble des étudiants et minimiser le décrochage de l'activité sportive au sortir du lycée.

● **Enjeux ANS :**

1 - Le développement du sport pour tous sur l'ensemble du territoire.

5 - La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives.

Source CRDS

#### **Action n°9 : Création d'une ligue commune handisport et sport adapté : ligue sport handicap.**

Si tout le monde connaît le handisport, c'est-à-dire le sport pratiqué par des personnes porteuses de handicap physique ou sensoriel, beaucoup moins connaissent l'existence du sport adapté. La Fédération Française du Sport Adapté est la fédération multisports au service des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

La proposition consiste à créer une ligue qui regroupe le handisport et le sport adapté en

sport handicap pour lui donner plus de force et une cohérence d'action au service d'un public bien souvent empêché. Il a été fait mention d'une volonté de collaboration avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées qui a le contact avec toute personne souffrant de handicap.

● **Orientation :** Développer le sport comme outil d'inclusion

● **Objectif stratégique :** Promouvoir le sport adapté et le handisport.

● **Enjeux ANS :**

1 - Le développement du sport pour tous sur l'ensemble du territoire

5 - La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives

6 - Le développement des activités physiques et sportives adaptées aux personnes en situation de handicap

7 - La lutte contre toute forme de violences et de discriminations dans le cadre des activités physiques et sportives



### Actions stratégiques

#### **Action n°10 : Déployer une stratégie fondée sur le sport comme outil de prévention.**

Le sport est reconnu en tant que facteur d'insertion et d'intégration sociale et les pratiques sportives sont des supports essentiels de la vie sociale, sources d'engagement et d'épanouissement personnel. Elles peuvent donc constituer des supports éducatifs à part entière qui peuvent même aller jusqu'à la voie professionnelle.

● **Orientation :** Développer le sport comme outil d'inclusion.

● **Objectif stratégique :** Lutter contre la déscolarisation par le sport, favoriser le vivre ensemble et le lien social, lutter contre les violences et les discriminations dans et hors le sport.

● **Enjeux :**

1 - Le développement du sport pour tous sur l'ensemble du territoire

5 - La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives

Source CRDS



### **Action n°11 : Incitation des ligues à rendre les accès aux créneaux paritaires (H/F).**

Ce point est une des clés d'amélioration du ratio féminin des licenciés qui est de 28% à Mayotte soit dix points de moins que la moyenne nationale. Le principe est de persuader non seulement les ligues et clubs à attribuer équitablement les créneaux entre hommes et femmes mais aussi d'inverser le déséquilibre en faisant débiter les femmes dans les créneaux de fin d'après-midi ou de soirée afin de réduire le sentiment d'insécurité en les faisant terminer leurs séances le plus tôt possible.

- **Orientation** : Développer la pratique féminine.
- **Objectif stratégique** : Favoriser l'accès à la pratique sportive féminine.
- **Enjeux ANS** :
  - 1 - Le développement du sport pour tous sur l'ensemble du territoire.
  - 5 - La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives.

### **Action n°12 : Accélérer le déploiement des Maisons Sport Santé (MSS).**

Le sport santé est une priorité nationale, l'Etat, par l'intermédiaire des actions conjointes des Ministères des Sports et de la santé, a fait du développement des MSS un enjeu majeur ces dernières années. Avec une seule MSS active sur le territoire, Mayotte se doit de combler le gap avec la métropole et les autres territoires d'outre-mer.

- **Orientation** : Développer l'offre de sport santé
- **Objectif stratégique** : Assurer un maillage territorial des actions sport santé en cohérence avec la stratégie nationale et la stratégie régionale pilotée par la DRAJES et l'ARS.
- **Enjeux ANS** : 1 - Le développement du sport pour tous sur l'ensemble du territoire.

Source CRDS

### **Action n°13 : Recueil des bonnes pratiques et bilan des aménagements d'espaces publics de type design actif à Mayotte**

Dans la continuité du point précédent, mais surtout pour l'éclairer, il est suggéré de produire un recueil des bonnes initiatives qui ont déjà été mises en œuvre à Mayotte et leurs résultats.

- **Orientation** : Animer la population dans l'espace public.
  - **Objectif stratégique** : Développer des activités nouvelles et innovantes.
- Enjeux ANS :
- 1 - Le développement du sport pour tous sur l'ensemble du territoire
  - 3 - Le développement de la professionnalisation du sport.
  - 4 - La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants



### **Action n°14 : Identifier les besoins des clubs de sa commune pour mieux y répondre**

Définir, formaliser et mettre en œuvre, dès 2021, les aides de la commune pour répondre aux besoins des clubs sportifs affiliés à une fédération jusqu'à la prochaine olympiade de Paris 2024. Les OMS ou services des sports doivent ainsi :

- Mener une étude sur les besoins des clubs sportifs affiliés sur son territoire
- Définir, en co-construction avec les clubs, les réponses de la commune et les formaliser dans le PSTC
- Mettre en œuvre et évaluer la pertinence du PSTC pour la période jusqu'à Paris 2024.

● **Orientation** : Accompagner les communes (et leurs villages) à définir un Projet Sportif De Territoire (PSDT) pour mettre en œuvre le développement et l'accessibilité sur leur territoire des activités physiques et sportives.

● **Objectif stratégique** : Soutenir les pratiques sportives fédérées des clubs sportifs affiliés.

● **Enjeux ANS** :

- 1 - Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire
- 2 - Le développement du sport de haut niveau.
- 3 - Ledéveloppementdelaprofessionnalisation du sport.

Source SRDS

### **Action n° 15 : Encourager la montée en compétences du personnel en charge des sports.**

Définir avec l'ANDES et le CNFPT un plan de montée en compétences pour les personnels en charge du sport et accueillir au moins un agent par commune, chaque année lors d'une formation « Sport et Infrastructure ». Faciliter et accompagner le personnel à l'accès de formations complémentaires "à la carte" : diplômes fédéraux, MNS, BAFA, BAFD, ACM... Former le personnel en leur apportant les connaissances nécessaires à la gestion des infrastructures sportives : entretien, gardiennage...

● **Orientation** : Renforcer le positionnement du Département en soutien des structures,

projets et actions, de dimensions régionale, nationale et internationale.

● **Objectif stratégique** : Accompagner les collectivités à faire monter en compétences leurs personnels en matière d'encadrement et de gestion du sport et des activités physiques.

● **Enjeux ANS** :

- 3 - Ledéveloppementdelaprofessionnalisation du sport.

### **Action n°16 : Accroître la proportion de Femmes Dirigeantes dans le secteur sportif.**

Valoriser, former 10 femmes par an, capables d'agir dans l'instance dirigeante d'une association sportive. Cette action consistera à valoriser les femmes dirigeantes à travers une campagne de communication grand public via la réalisation de mini-vidéos/ portraits de femmes dirigeantes diffusés sur les réseaux sociaux et à la télévision ainsi qu'en affichage. Cela consistera également en la création d'une formation annuelle exclusivement réservée aux femmes : « être dirigeantes d'une association sportive ». Enfin, le développement d'un réseau de femmes dirigeantes par l'organisation d'événements sera prévu : week-end de cohésion, prise de parole, moment d'échange et de retours d'expériences.

● **Orientation** : Sanctuariser, accompagner et fédérer les associations sportives, et les aider à mieux s'adapter et mieux répondre à une demande évolutive et aux besoins émergent de tous les pratiquants.

● **Objectif stratégique** : Favoriser l'implication des jeunes et des femmes dans toutes les instances de la vie associative

● **Enjeux ANS** :

- 3 - Ledéveloppementdelaprofessionnalisation du sport

- 5 - La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives

Source SRDS



**Action n°17 : Accompagner et faciliter la professionnalisation des associations sportives par des emplois aidés et/ou mutualisés.**

Faciliter et accompagner la professionnalisation des clubs et des associations sportives, sur les deux prochaines olympiades par la signature de conventions pluriannuelles (3 ans, renouvelable 1 fois). Accompagner sur la période la création d'au moins 136 emplois sportifs partagés (2 emplois par commune et par an), sur la base d'un projet associatif partagé entre plusieurs structures d'un territoire ou de plusieurs territoires. Ces emplois mutualisés pourraient être subventionnés d'une part par les dispositifs existants et d'autre part par des subventions ciblées de l'Etat et du Département. deux types de mutualisation sont envisagés, celle d'un spécialiste d'une activité sportive partagé sur plusieurs territoires et celle d'un généraliste d'activités sportives, partagé sur un territoire pour plusieurs activités physiques et sportives.

● **Orientation** : Optimiser les financements entre l'État et les différentes collectivités.

● **Objectif stratégique** : Faciliter et sécuriser les subventions, de professionnalisation (emplois mutualisés), des associations sportives et des clubs sportifs affiliés.

● **Enjeux ANS** :

3- Le développement de la professionnalisation du sport.

Source SRDS

**Action n°18 : Développer la mobilité avec Erasmus + Sport.**

En introduisant un volet Sport dans ses actions, l'UE souhaite promouvoir les projets autour du sport et la mobilité des coaches .

- L'intégrité du sport (lutte contre le dopage, contre les matches truqués, contre la violence, contre l'intolérance et les discriminations) ;

- La bonne gouvernance dans le sport et la double carrière des athlètes ;

- Les activités de volontariat et à travers l'insertion sociale, l'égalité des chances, le rapport sport/santé...

● **Orientation** : Continuer de positionner Mayotte comme un « hub » sportif de l'Océan

Indien ouvert aux Iles de l'Océan Indien et aux pays d'Afrique Australe

● **Objectif stratégique** : Développer la « mobilité » dans l'Océan Indien et les pays européens

● **Enjeux ANS** :

1 - Le développement du sport pour tous sur l'ensemble du territoire.

2 - Le développement du sport de haut niveau.

5 - La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives.

Source SRDS





### **Action n°19 : Etude des besoins des clubs et associations.**

Dans le but de recueillir des données précises et pouvant améliorer les besoins et demandes des structures, une étude des besoins des clubs et associations serait pertinente. L'idée est d'aller au contact direct des acteurs du sport pour connaître l'état du secteur associatif.

- **Orientation** : Inclure les structures associatives dans la réflexion globale du développement du sport.

- **Objectif stratégique** : Développer les connaissances du secteur sportif de l'île et pouvoir accompagner les structures associatives.

- **Enjeux ANS :**

- ➔ 1 - Le développement du sport pour tous sur l'ensemble du territoire.

### **Action n°20 : Etude économique du sport à Mayotte.**

Dans le but de connaître le poids économique du secteur du sport à Mayotte, une étude économique permettrait de recueillir des données sur la place des services marchands et non marchands et la valeur que rapporte ce secteur encore peu développé sur le territoire. Avoir ces données amorcerait la réflexion sur la possibilité de faire du sport son métier et de faire fructifier l'économie locale.

- **Orientation** : Positionner le sport comme secteur économique incontournable

- **Objectif stratégique** : Développer les connaissances sur le poids économique du secteur du sport sur l'île.

- **Enjeux ANS :**

- ➔ 1 - Le développement du sport pour tous sur l'ensemble du territoire

### **Action n°21 : Ouvrir les formations qualifiantes aux métiers du sport aux ressortissants des pays de la zone de l'Océan Indien et de l'Afrique Australe.**

Être en capacité d'accueillir 4 ressortissants étrangers, sur chaque session de formation au BPJEPS APT. Pour cela, il est nécessaire de développer et formaliser les partenariats avec les pays de la zone identifiée, d'organiser les tests de sélections (TEP) dans 4 pays pour chaque session de formation, d'anticiper les financements et les démarches administratives indispensables et enfin d'organiser l'accueil et le séjour à Mayotte des ressortissants sélectionnés. Développer également les échanges en sens inverse. En amont la filière formation devra être stabilisée.

- **Orientation** : Positionner Mayotte comme un « hub » sportif de l'Océan Indien ouvert aux îles de l'Océan Indien et aux pays d'Afrique Australe.

- **Objectif stratégique** : Faciliter l'accès des formations aux métiers du sport dans les domaines des activités pour tous, des sports de nature, du sport santé et du sport handicap aux ressortissants de ces pays.

- **Enjeux ANS :**

- 3 - Le développement de la professionnalisation du sport.

Source SRDS





## Actions de terrain

### **Action n°22 : Intégration de la découverte du handisport et sport adapté au sport Ramadan.**

Le sport handicap ne s'adresse pas seulement aux personnes porteuses de handicap. En effet, ces activités peuvent être pratiquées par des personnes valides. Il y a, à Mayotte, le matériel nécessaire pour mettre en œuvre des activités physiques de type basket fauteuil, volley-ball assis, etc dans les animations sportives de type Sport Ramadan ou Terre de Jeux.

- **Orientation** : Développer le sport comme outil d'inclusion
  - **Objectif stratégique** : Promouvoir le sport adapté et le handisport
  - **Enjeux ANS** :
    - 1 - Le développement du sport pour tous sur l'ensemble du territoire.
    - 5 - La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives.
    - 6 - Le développement des activités physiques et sportives adaptées aux personnes en situation de handicap.
    - 7 - La lutte contre toute forme de violences et de discriminations dans le cadre des activités physiques et sportives.
- Source CRDS

### **Action n°23 : Mobiliser les acteurs de l'espace public dans la prise en compte du sport et des APS dans la conception des "villes nouvelles" ou "ville santé".**

Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) / design actif / pistes cyclables / pratiques sécurisées / coachs à disposition pour animation sportive dans l'espace public / animations sportives de lieux de voulé...

**Le sport pour tous c'est d'abord donner à tous les outils qui incitent à la pratique physique et surtout qui le permettent. La liste ci-dessus énumère ces outils. Cela implique la mobilisation d'acteurs publics qui n'ont pas forcément la pleine conscience qu'ils œuvrent ou peuvent œuvrer pour le**

**sport, les délégations à l'urbanisme ou aux mobilités par exemple. Cela passe aussi par une prise d'habitude d'animations dans l'espace public.**

- **Orientation** : Animer la population dans l'espace public.
  - **Objectif stratégique** : Développer des activités nouvelles et innovantes.
  - **Enjeux ANS** :
    - 1 - Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire.
    - 5 - La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives.
    - 7 - La lutte contre toutes formes de violences et de discriminations dans le cadre des activités physiques et sportives.
- Source CRDS

### **Action n°24 : Événementiel dans l'espace public Terre de Jeux et Sport Ramadan labellisé Terre de Jeux (pluri annuel).**

Le CROS de Mayotte et trois communes sont labellisés Terre de Jeux. L'esprit, à travers l'opération "Sport Ramadan" existe bel et bien. En effet, Sport Ramadan rassemble les jeunes autour de tournois informels pendant ce mois de Ramadan avec la suspension de tous les championnats. C'est d'ailleurs le moment où les clubs voient venir à eux des jeunes en grande difficulté, déscolarisés, abandonnés. La commission propose donc une double labellisation de ces moments qui sont exactement ce que porte Terre de Jeux. Par ailleurs, elle suggère aux clubs d'organiser en marge de leurs rencontres traditionnelles de championnats, des séances de découverte de leur activité destinées à tous. Par exemple, sous forme de petits tournois informels. La DRAJES effectue diverses actions dans ce sens pour faire vivre l'esprit Terre de Jeux.

- **Orientation** : Animer la population dans l'espace public
- **Objectif stratégique** : Déployer le dispositif Terre de jeux 2024
- **Enjeux ANS** :
  - 1 - Le développement du sport pour tous sur l'ensemble du territoire
  - 5 - La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives



**Action n°25 : Animation des parents, pendant les activités sportives des enfants, seuls avec des animateurs avec éventuellement une animation des enfants en parallèle.**

La garde d'enfants est un des premiers freins que subissent les parents et spécialement les mamans pour la pratique du sport. Cette action propose deux volets. D'une part inviter les parents à recevoir une animation sportive pendant que leurs enfants pratiquent une activité sportive dans leur club. D'autre part, les parents pourraient être invités à venir participer à des animations sportives. Lors de ces animations leurs enfants seraient animés à part.

● **Orientation** : Animer la population dans l'espace public.

● **Objectif stratégique** : Développer des activités nouvelles et innovantes.

● **Enjeux ANS** :

1 - Le développement du sport pour tous sur l'ensemble du territoire.

5 - La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives.

Source CRDS

**Action n°26 : Accompagner les employeurs qui veulent s'engager pour l'activité physique de leurs employés.**

Le sport d'entreprise améliore le bien-être au travail et la productivité en plus des vertus classiques du sport. C'est pourquoi la CRDS se propose d'accompagner les entreprises qui souhaitent s'engager dans cette voie.

● **Orientation** : Animer les populations spécifiques.

● **Objectif stratégique** : Développer le sport d'entreprise.

● **Enjeux ANS** :

1 - Le développement du sport pour tous sur l'ensemble du territoire

5 - La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives.



**Action n°27 : Animation sportive des centres de rétention, y compris les futurs centres pour mineurs afin de répondre aux obligations des centres de privation de liberté.**

En vue d'assurer la réinsertion des détenus, la loi pénitentiaire de 2009 les soumet à une obligation d'activité. Ainsi, toute personne condamnée est tenue d'exercer au moins une des activités qui lui sont proposées par le chef d'établissement et le directeur du SPIP.

Ces activités, énumérées par le Code de procédure pénale, sont : le travail, la formation professionnelle, l'insertion par l'activité économique, culturelles, socioculturelles, sportives et physiques.

Le sport peut permettre divers débouchés professionnels, l'un d'entre eux est de pouvoir se former à un métier de l'encadrement du sport. Découvrir des sports et pouvoir s'engager dans une formation qualifiante est une très bonne voie de réinsertion. Il est proposé de conduire un projet conjoint avec l'administration pénitentiaire.

● **Orientation** : Animer les populations spécifiques.

● **Objectif stratégique** : Développer le sport dans les lieux de privation de liberté.

● **Enjeux ANS** :

3 - Le développement de la professionnalisation du sport.

5 - La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives.

Source CRDS

**Action n°28 : Sport en entreprise : Mayotte à nous de jouer.**

Développer des actions régulières sport santé au sein des entreprises et d'autres structures telles que la CPME, l'U2P, la CCI, les Chambres des métiers du territoire d'ici 2027. Rencontrer les instances afin de faciliter le développement du sport en entreprise en nouant un partenariat avec le MEDEF, la MEDETRAM le CHM et les mutuelles pour appuyer le projet auprès des entreprises et faciliter le financement de ces actions. Continuer à sensibiliser les grandes entreprises du territoire à la pratique d'une activité physique, les accompagner et créer

les premières sessions (CROS, Rediab Ylang, E APA etc). Développer des partenariats entre les associations sportives du territoire et les entreprises Enfin, étendre ces pratiques à des entreprises de plus petites tailles.

● **Orientation** : Favoriser la pratique du sport santé, d'une activité physique régulière, d'une bonne alimentation et des mobilités douces

● **Objectif stratégique** : Favoriser le développement du sport santé dans les entreprises.

● **Enjeux ANS** : 1 - Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire. Source SRDS

**Action n°29 : Participation aux salons internationaux du tourisme, des sports et des loisirs.**

Mobiliser différents acteurs publics et privés du territoire, mutualiser leurs moyens pour qu'ils représentent Mayotte lors d'événements nationaux et internationaux dans le but d'améliorer l'image de l'île et d'augmenter son attractivité dans les 5 prochaines années. Pour cela, lancer un appel à candidature et rencontrer les acteurs clés capables de représenter les atouts du territoire mahorais lors de ces salons (collectivités, associations, entreprises marchandes du tourisme, des sports et des loisirs,...). Accentuer et décliner l'image de marque territoriale "Oui Mayotte" du 101e département pour le secteur des sports et des loisirs, afin de valoriser les atouts de l'île. Enfin envoyer la délégation sur les événements identifiés comme les plus pertinents pour développer l'attractivité de Mayotte.

● **Orientation** : Valoriser le patrimoine de Mayotte et augmenter sa visibilité au national et à l'international

● **Objectif stratégique** : Mobiliser des acteurs locaux pour augmenter la représentativité de Mayotte lors d'événements internationaux

● **Enjeux ANS** : 3 - Le développement de la professionnalisation du sport.

Source SRDS



### 3. SPORT DE PERFORMANCE ET HAUT NIVEAU AMBITION

La pratique sportive en haut niveau est en nette progression même si elle reste inférieure aux autres territoires d'Outre-mer. Elle est présente dans 3 sports en catégorie espoir pour les deux premiers et collectifs nationaux pour le troisième : le football (3 athlètes), le handball (3 athlètes) et l'athlétisme (1 athlète). Une réelle volonté de structuration du sport performance se fait ressentir notamment par le souhait de créer et développer des pôles spécifiques aux disciplines du football et du handball pour accompagner les jeunes joueuses et joueurs au haut-niveau.

Durant les vingt années qui ont suivi la première participation de Mayotte aux Jeux des Îles de l'Océan Indien de 2003 sous la bannière « France Océan Indien », l'île n'a cessé de démontrer sa détermination et sa volonté à prendre part à cette grande fête que sont les JIOI. La progression des résultats sportifs de Mayotte reflète pleinement son engagement dans la compétition (16 en 2019, 13 en 2015, 2 en 2011 et 4 en 2007).

Mayotte n'ayant pas de CREPS et très peu de sportifs de haut niveau, cette commission a été mise en place pour aider les jeunes athlètes à accéder au meilleur niveau tout en continuant de vivre sur le territoire.

### ACTIONS



#### Actions organisationnelles

*Action n°30 : Création d'un pôle diffus dans l'île en attendant le pôle d'excellence, c'est-à-dire mutualiser les moyens humains.*

Les travaux de la commission ont beaucoup porté sur la structuration de la filière d'excellence sportive qui permet de former des sportives et sportifs mahorais pour les emmener aux portes des équipes de France en leur permettant de s'épanouir dans l'île. Pour cela il est proposé de commencer par mutualiser les moyens humains nécessaires à la conduite de cette filière d'excellence. La future création d'un pôle d'excellence sportive à Mirereni (Chirongui) veut être vue comme un petit INSEP. L'INSEP, régulièrement dénommée "usine de champions" est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), l'INSEP offre aux sportifs de haut niveau un accompagnement personnalisé en matière de formation scolaire et universitaire. Sur ce modèle il est proposé de mutualiser les postes suivants (liste non exhaustive) :

*Médecin du sport, Kinésithérapeute, Préparateur physique, Préparateur mental, Suivi socio-éducatif et socio-professionnel, ...*

Il a été proposé de ne pas attendre la construction du centre de Mirereni pour mettre en œuvre la mutualisation des moyens humains afin d'offrir aux sportifs les moyens techniques de leur réussite.

- **Orientation** : Ancrer les conditions et les moyens de la performance sportive à Mayotte.
- **Objectif stratégique** : Créer un pôle d'excellence sportive sur le principe de l'INSEP.
- **Enjeux ANS** :  
2 - Le développement du sport de haut niveau.  
4 - La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants.

Source CRDS



**Action n°31 : Critériser le portage d'un projet d'excellence sportive par une ligue ou comité.**

Pour aider les clubs et ligues à monter en compétence, la critérisation semble être un des meilleurs outils à l'appui technique pour permettre la structuration des organisations.

- Mettre en place des socles de bases pour développer les disciplines.

Le succès de la ligue de football à Mayotte s'explique à travers la bonne gestion du manager. Dans un premier temps, la mise en place des pôles se fera avec les sports structurés et ensuite un développement des autres disciplines sera à prévoir pour qu'elles atteignent le pôle.

La DRAJES souhaite mettre en place des sélections sportives de football, handball et rugby.

● **Orientation** : Accompagner la professionnalisation de projet d'excellence sportive

● **Objectif stratégique** : Rationaliser l'entrée d'une discipline sportive dans la filière d'excellence sportive

● **Enjeux ANS :**

2 - Le développement du sport de haut niveau.  
*Source CRDS*

**Action n°32 : Créer une commission palliative au sein du CROS en cas de défaillance de ligue. Type tutelle accompagnant la bonne remise en route.**

Dans le cas d'une ligue structurée, ayant des sections sportives en collèges ou lycées, en cas de problème au niveau de la ligue, le financement pourra être donné à la classe de section pour que les jeunes continuent à pratiquer et que la structure de la ligue soit accompagnée dans sa pérennisation.

● **Orientation** : Accompagner la professionnalisation de projet d'excellence sportive.

● **Objectif stratégique** : Déterminer une gestion palliative pour la pérennité des ligues sportives

● **Enjeux ANS :**

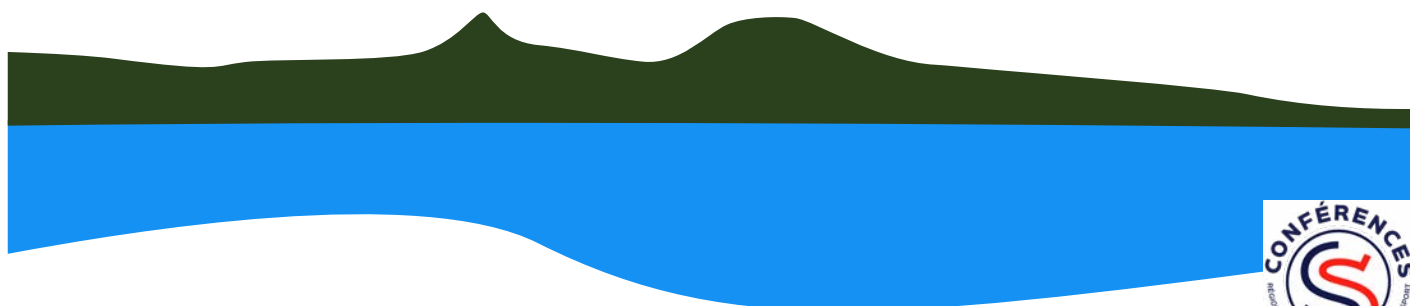
2 - Le développement du sport de haut niveau.  
*Source CRDS*

**Action n°33 : Protocole et critérisation d'entrée d'un sport dans le pôle d'excellence.**

La porte d'entrée pour entrer dans le système de l'excellence sportive c'est d'avoir des sections mais aussi des horaires aménagés. Mettre en place des entraînements et des hébergements pour préparer les jeunes à l'exigence d'un pôle et maximiser leur chance de réussite.

Le pôle excellence sera un aboutissement. Pour arriver au pôle :

1. Ligue : centre de formation sportif
2. Collège et lycée : section sportive



Les jeunes seront donc connus dans le milieu scolaire et fédéral. Néanmoins, nous ne pouvons pas encore le mettre en place dans toutes les disciplines. Par exemple, le football et le handball trouveront des personnes formées mais dans d'autres disciplines il faudra professionnaliser. Il faudra développer certaines exigences en parallèle. Les sports individuels semblent plus faciles à développer, en tenant compte du contexte, il serait intéressant de se pencher sur cela.

Ainsi, les jeunes seront donc connus dans le milieu scolaire et fédéral.

● **Orientation** : Développer l'accès au haut-niveau et à la performance.

● **Objectif stratégique** : Structurer l'entrée d'un sport dans le pôle d'excellence.

● **Enjeux** :

1 - Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire.

2 - Le développement du sport de haut niveau.

### **Action n°34 : Constitution du Programme de Professionnalisation des Liges et des Comités (PP LC).**

Etablir, dès 2021, pour chaque tête de réseau active à Mayotte, une convention d'objectifs et de moyens (COM) jusqu'à Paris 2024, basée sur un « Projet Sportif Fédéral » (PSF) ou territorial (PST), voire d'un « Plan d'Orientations Stratégiques » (POS). Recruter au moins un(e) cadre technique qualifié(e) et expérimenté(e) à temps plein et un personnel administratif et comptable à temps plein ou partiel. Cette convention devra identifier et intégrer, clairement leur professionnalisation et l'implication effective et financière des fédérations nationales, de l'Etat, et du Département. Ainsi que les conventions de mise à disposition des agents titulaires ou contractuels du Département. Mais également, le fonctionnement et la gouvernance de la structure, les actions et les échanges sportifs (dont ceux qui ont lieu dans le cadre de la CJSOI et des JIOI), l'accompagnement des clubs affiliés et l'intégration et le développement d'offres de pratiques accessibles à tous. Point d'attention : la suffisance des moyens financiers accordés et l'implication des fédérations nationales, l'accompagnement (définition des plans,

réalisations, évaluations).

● **Orientation** : Renforcer la structure du mouvement sportif en soutien des structures, projets et actions, de dimensions régionale, nationale et internationale.

● **Objectif stratégique** : Soutenir les têtes de réseaux du MOS dans leur structuration, leur fonctionnement, leurs actions, leur professionnalisation, leurs échanges sportifs et le développement d'une offre de pratique accessible à tous.

● **Enjeux ANS** :

3 - Le développement de la professionnalisation du sport.

7 - La prévention de et la lutte contre toutes formes de violences et de discriminations dans le cadre des activités physiques et sportives pour toutes et tous.

**Source SRDS**





## Actions stratégiques

### **Action n°35 : Impulser les Jeux du Canal du Mozambique (2025).**

Élargir le périmètre de la confrontation sportive aux pays de la côte Est de l'Afrique c'est à la fois trouver un espace plus équilibré quant à la place de Mayotte et de monter le niveau sportif moyen en accentuant le niveau de compétition.

● **Orientation** : Positionner Mayotte comme un « hub » sportif de l'Océan Indien ouvert aux Iles de l'Océan Indien et aux pays d'Afrique Australe.

● **Objectif stratégique** : Collaboration avec les pays voisins par ligue ou comité sportif.

● **Enjeux ANS** :

1 - Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire.

2 - Le développement du sport de haut niveau.  
*Source CRDS*

### **Action n°36 : A l'aise de la filière d'excellence, proposer des formations qualifiantes aux stagiaires pour construire un double projet cohérent.**

Dans un but d'augmenter la formation et le nombre d'encadrants, il serait pertinent de former les stagiaires déjà en contrats dans les structures afin de contribuer d'une part, à l'augmentation du nombre d'encadrants sportifs et d'autre part de permettre à la personne stagiaire de réaliser un double projet.

Cette action permettrait aussi d'encourager les partenariats pour la montée en compétences des encadrants locaux avec les contributions des territoires répertoriés en capacité à déployer une aide.

● **Orientation** : Disposer d'encadrement du sport suffisant et de qualité.

● **Objectif stratégique** : Former des encadrants du sport sur place et dans la région.

● **Enjeux ANS** :

2 - Le développement du sport de haut niveau.

3 - Le développement de la professionnalisation du sport.

*Source CRDS*

### **Action n°37 : Porter le projet de création d'un pôle espoir de handball.**

Le handball fait partie des pratiques de sport collectif les plus importantes à Mayotte, 2ème discipline après le football avec 2583 licenciés.

La fédération française de handball (FFH) dans le cadre de son Programme de Performance Fédéral travaille chaque olympiade et déploie un plan de détection des talents notamment pour accompagner la promotion du handball féminin.

Concernant l'Outre mer, si les actions sont bien développées dans la région des Antilles, celle de l'Océan Indien présente encore une marge de progression. Mayotte est un territoire sur lequel un potentiel important a été identifié, et la FFH propose la mise en place d'un pôle d'accession (aucun n'existe à Mayotte pour le moment). Le pôle espoir pourra ouvrir dans un premier temps à la rentrée 2023 comme indiqué dans le diagnostic et pourra se développer ensuite.

● **Orientation** : Créer et développer les structures d'encadrement des sportifs de performance et de haut-niveau

● **Objectif stratégique** : Développer les sections sportives

● **Enjeux ANS** :

2 - Le développement du sport de haut niveau.

4 - La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants.

*Source CRDS*







## Actions de terrain

### **Action n°38 : Développer des partenariats, formations et échanges avec des structures nationales et internationales pour une montée en compétences des cadres.**

Développer les connaissances et compétences des cadres mahorais afin de professionnaliser les structures sportives (clubs et ligues). Des échanges de savoirs pourraient s'organiser sous forme de stage avec d'autres structures de l'Océan Indien ou de la métropole.

- **Orientation :** Optimiser les compétences et performances
- **Objectif stratégique :** Développement et échanges de compétences entre structures sportives.
- **Enjeux ANS :**  
3 - Le développement de la professionnalisation du sport.

### **Action n°39 : Renforcer et organiser la confrontation (et stages) régionale, nationale et internationale des sportifs mahorais.**

Développer la pratique de compétition contribue à la promotion des disciplines et du niveau sportif des mahorais. Une réflexion pourrait être portée sur la mise en place et le développement des programmes d'accession sportive pour certaines fédérations implantées (PAS) sur le territoire.

- **Orientation :** Optimiser les compétences et performances.
- **Objectif stratégique :** Mobilité des sportifs mahorais dans le cadre du développement et des échanges de compétences entre structures sportives.
- **Enjeux ANS :**  
2 - Le développement du sport de haut niveau.  
*Source CRDS*

### **Action n°40 : Jeux des îles à impact social et environnemental positif.**

À l'image des JO Paris 2024 qui ont commémot d'ordre « jeux durables, inclusifs et solidaires », les JIOI pourraient faire preuve d'exemplarité quant à leur impact social et environnemental positif. Le tissu socio-économique de Mayotte dispose de nombreuses structures qui pourraient proposer des biens et des services solidaires et inclusifs, telles que les Structure D'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), des coopératives, des entreprises solidaires et sociales ainsi que des entreprises classiques. Par le biais des clauses sociales, environnementales et des marchés réservés aux SIAE, des partenariats avec le tissu associatif les Jeux des Îles pourraient promouvoir le sport en prenant en compte l'aspect global de développement durable. La CRESS de Mayotte, guichet unique territorial en termes de clauses sociales, environnementales et des marchés réservés assistera dans ses aspects le maître d'ouvrage et les maîtres d'œuvres dans la mise en places des marchés publics prévus pour les Jeux des Îles et ce, de la conception jusqu'à la mise en œuvre et leur suivi. Des comités de pilotage annuels sont à prévoir pour évaluer l'avancement de cette action. Un bilan sera remis à la fin de l'action.

- **Orientation :** Faire de l'organisation des Jeux des Île, un levier incontournable du développement économique et de l'intégration sociale du territoire, dans l'idée d'un « héritage », laissé pour le long terme au bénéfice des Mahorais.
- **Objectif stratégique :** Intégrer une dimension sociale, solidaire et environnementale dans les « JIOI ».
- **Enjeux ANS :**  
1 - Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire.  
2 - Le développement du sport de haut niveau.  
*Source SRDS*

## 4. SPORTS DE PLEINE

### NATURE

#### AMBITION

“Les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux” art. L311-1 du Code du sport

**« Leur pratique s'exerce en milieu naturel, agricole et forestier - terrestre, aquatique ou aérien - aménagé ou non. »**

L'instruction du JS du 12 août 2004

Comme vu dans le diagnostic, ces sports sont parfaits pour accueillir une politique publique, sociale, de formation des citoyens, professionnalisante, d'épanouissement des individus, de mise en valeur des paysages uniques de Mayotte, de la biodiversité, de sa protection et de développement économique de l'île. Ils offrent une professionnalisation rapide et relativement facile avec des diplômes d'entrée dans ces métiers comme les CQP ou BPJEPS APT qui permettent de répondre à une grande part des demandes d'encadrement contre rémunération. Ces sports sont également un recours salvateur face à la baisse des crédits des municipalités qui ont de plus en plus de mal à répondre à la demande de production et d'entretien des équipements sportifs. Ce point est sensible à Mayotte qui dispose d'un taux d'équipement sportif bien plus bas que la moyenne nationale.

De plus en plus de collectivités perçoivent les sports de nature comme source de développement à la fois économique (au travers principalement des retombées économiques et touristiques) mais également environnemental (gestion, protection, mise en valeur) et social (inclusion sociale, sport santé, dynamisme associatif, formations).

Ainsi, des problématiques et projets variés ont émergé de cette commission en répondant aux questions suivantes :

- Comment diversifier les offres de loisirs sportifs pour les jeunes sur le territoire ?
- Comment structurer l'offre de pratique et d'animation des sports de nature ?
- Comment inciter la population à s'engager dans une pratique physique ou sportive régulière dans une perspective de santé ?
- Comment mettre en valeur le patrimoine culturel et environnemental local par le sport ?
- Comment encourager la pratique des sports et loisirs de nature tout en préservant les sites naturels ?
- Quelle stratégie définir pour diversifier l'offre et permettre le développement maîtrisé des sports et loisirs de nature ?
- Comment améliorer l'offre de sports de nature et ses événementiels pour accroître l'attractivité touristique du territoire ?
- Quelle gestion et coordination pour les lieux de pratique ?

Voici quelques exemples de problématiques qui ont été évoquées lors des réunions de la commission pour les sports de nature.





### Actions organisationnelles

**Action n°41 : Création d'une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) sous réserve de l'évolution du Code du sport et Déterminer un Programme de Développement des Équipements de Pleine Nature (PDE PN).**

Partout en France, lorsqu'elle est installée, la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires supervise les lieux de pratique des sports de nature.

L'article **R421-1** du Code du sport exclut Mayotte de ses articles **R311-1** **R311-2** et **R311-3** qui ont trait à la gestion départementale des lieux de pratique des sports de nature.



En 2007 ce décret qui écarte Mayotte est vraisemblablement pris car le foncier était administré par le droit coutumier basé sur le système cadial. Cet usage aurait rendu l'application de ces articles, qui ont trait à la maîtrise foncière, très compliqué voire impossible. En 2011, lors de la départementalisation, Mayotte embarque tout le Code du sport dont cet article réglementaire. Il est probable que ce défaut d'examen de l'article R421 soit un oubli.

En 2021, des élus mahorais épaulés par la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES ex-DRJSCS) ont fait des demandes au gouvernement pour annuler ces dispositions réglementaires et permettre la création d'une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) dans le cadre de la loi dite « Mayotte » portée par Sébastien Lecornu alors Ministre des Outre-mer.

Alors que la Communauté de Communes du Centre-Ouest (3CO) de Mayotte est en train de développer les sports de nature en traçant notamment 160 km de sentiers VTT et une centaine de km de sentiers de randonnées pédestres et de trail. Alors que nous envisageons l'ouverture et le conventionnement de deux falaises d'escalade supplémentaires dans le cadre d'un plan de développement de l'escalade à Mayotte avec la FFME. Alors que nous envisageons le conventionnement de sites de décollage de parapente avec la FFVL. Alors que les commissions de la CRDS ont travaillé à l'intégration des sports de nature dans le PST. Il paraît fondamental de disposer d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) porté par une CDESI Mahoraise. Ce PDESI s'appuyant sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) qui rend les chemins ruraux inaliénables.

Par ailleurs, dans un second temps, il serait pertinent de concevoir et mettre en œuvre un programme spécifique permettant de créer et/ou de rénover, dans chaque intercommunalité, avant 2025, au moins une base de loisirs pour les sports « verts », une autre pour les sports « bleus » et un site pour les mobilités douces qui, à terme pourraient être reliés entre chaque intercommunalité. Pour ce faire il est nécessaire de concevoir et co-construire un PDE PN global et un pour chaque intercommunalité qui définit les modes de gestion, financements, la faisabilité, les passerelles possibles avec le mouvement sportif et le Rectorat, le mode de gestion et le gestionnaire de ces projets. Enfin un référencement des équipements et des activités proposées est nécessaire pour promouvoir le sport nature à et hors Mayotte.

**Enfin**, dans l'attente du règlement de ce blocage dans le Code du sport concernant la CDESI, les EPCI réunis en ateliers ont proposé de créer un groupe de travail qui pourrait être la Commission Mahoraise des Espaces, Sites et Itinéraires qui réunira les mêmes collègues d'acteurs du territoire que la CDESI avec, dans un premier temps la mise en cohérence de l'offre de lieux de pratique. Proposition également formulée en commission.

- **Orientation** : Mettre en place une gestion cohérente des Espaces, Sites et Itinéraires sur le territoire.

- **Objectif stratégique** : Organiser les échanges, prises de décisions et orientations sur les ESI via un PDIPR et un PDESI

- **Enjeux ANS** :

1 - Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire.

4 - La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants.

6 - Le développement des activités physiques et sportives adaptées aux personnes en situation de handicap.

*Source CRDS et source SRDS*



## Actions stratégiques

**Action n°42 : Mettre en place des chantiers d'insertion par l'activité économique, constructions nautiques, création, balisage et entretien des ESI, dépannage et réparation du matériel.**

Ces activités sont très souvent proposées comme chantiers d'insertion par la qualité des conditions de travail qu'elles offrent. Elles se déroulent dans un cadre jugé agréable puisqu'en pleine nature, elles revêtent un caractère d'utilité publique forte et sont valorisantes pour ceux qui y participent. Elles peuvent aussi inciter à la pratique du sport de nature. De la même manière, il y a un fort déficit de compétences concernant la réparation des vélos. La panne (même minime) est souvent le premier frein à la non pratique, former du personnel en insertion pour animer des ateliers de réparation de vélo pour réparer et transmettre la compétence aux usagers. La transmission du savoir est également une activité valorisante.

- **Orientation** : Utiliser le sport comme outil d'insertion sociale et professionnelle.

- **Objectif stratégique** : Développer des nouvelles activités, et innovantes ciblées sur des publics éloignés de la pratique et à finalités spécifiques.

- **Enjeux ANS** :

1 - Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire.

3 - Le développement de la professionnalisation du sport.

4 - La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants.

*Source CRDS*



### **Action n°43 : Déterminer un plan de création normé et sécurisé des ESI.**

Dans l'imaginaire collectif, parce que le sport de nature se déroule en pleine nature, il n'y a pas besoin d'équipement. Or un circuit de VTT, un site d'escalade, une base nautique sont des équipements pour lesquels il faut, comme pour un gymnase, de la maîtrise foncière, des aménagements, un club qui les anime et de l'entretien. A ce titre la commission propose que ces aménagements soient portés auprès de la Conférence des Financeurs comme tout équipement sportif.

- **Orientation** : Mettre en place une gestion cohérente des Espaces, Sites et Itinéraires sur le territoire.

- **Objectif stratégique** : Créations d'ESI proposés à la CRDF.

- **Enjeux ANS** :

1 - Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire.

4 - La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants.

Source CRDS

### **Action n°44 : Formation : Créer un cycle complet :**

- découverte des sports de nature

- pratique des sports de nature

- formation à leur encadrement

L'animation de la jeunesse, le développement des sports de nature, passe par un encadrement structuré. Il s'agit de bâtir toute la chaîne de la découverte de la pratique, l'incitation à pratiquer régulièrement, la promotion des métiers du sport et la formation pour créer un cercle vertueux de développement.

- **Orientation** : Professionnaliser le secteur des sports de nature.

- **Objectif stratégique** : Développer un dispositif de formation adéquat aux sports de nature.

- **Enjeux ANS** :

3 - Le développement de la professionnalisation du sport.

Source CRDS



### **Action n°45 : Développement d'Espaces Sports d'Orientation (ESO).**

Développer une dizaine de parcours permanents "Espaces Sports d'Orientation" sur l'île d'ici 5 ans. Les parcours permanents de course d'orientation permettent une pratique pour tous des sports de nature. Ces parcours gratuits rendent accessible la pratique d'un sport de nature en autonomie, n'utilisant que très peu de matériel. Ces parcours peuvent être utilisés par les scolaires, les touristes ou même les associations sportives dans un but sportif mais également culturel et environnemental. Tester un ESO avec la 3CO, puis identifier les autres lieux d'ESO possibles. Les ESO s'appuient sur la cartographie d'un espace compris entre 1 et 30 km<sup>2</sup> possédant des cartes aux normes IOF. Enfin un contrat d'entretien du parcours afin d'assurer sa pérennité doit être établi entre la FFCO et les collectivités. Afin d'augmenter la fréquentation de ces espaces, une communication au niveau de la population locale, mais également des écoles et des associations devra être mise en place.

- **Orientation** : Soutenir le développement de pratiques sportives, d'activités physiques ou de loisirs sportifs peu représentées, traditionnelles ou innovantes en adéquation avec les atouts du territoire.

- **Objectif stratégique** : Développer des activités nouvelles, et innovantes ciblées sur des publics éloignés de la pratique et à finalités spécifiques.

- **Enjeux ANS** :

1 - Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire 4 - La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants.

Source SRDS

### **Action n°46 : Élaborer une stratégie de communication autour des sports de nature.**

Créer un plan de communication, d'ici 2023, pour rendre visible les activités physiques de pleine nature auprès des habitants mahorais et à l'échelle nationale aux touristes et professionnels susceptibles de venir sur l'île. La communication s'établira en 2 temps, le premier sur l'existant en valorisant les activités déjà opérationnelles et structurées : la plongée, les balades en mer, la randonnée... et le second concernant celles à venir et à créer et structurer.

- **Orientation** : Soutenir le développement de pratiques sportives, d'activités physiques ou de loisirs sportifs peu représentées, traditionnelles ou innovantes en adéquation avec les atouts du territoire.

- **Objectif stratégique** : Valoriser et structurer les activités physiques de pleine nature

- **Enjeux ANS** :

1 - Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire.

Source SRDS



## Actions stratégiques

### **Action n°47 : Développer et ouvrir des sites d'escalade déjà identifiés.**

Mayotte est aujourd'hui doté d'un site d'escalade avec 51 voies à Hagnoundrou, un canyon à Mtsapere, 8 voies et deux secteurs de blocs à Passi Keli, 40 passages de bloc sur la plage de Bouéni, 50 passages de blocs sur la plage de Petite Seychelles et une structure artificielle à Tsararano. Si cette configuration permet d'animer un club mahorais, elle n'est pas suffisante pour donner de l'attractivité régionale au territoire. Le tourisme d'escalade est une réalité. Pour cela, la commission propose d'augmenter le nombre de sites. Ces sites existent et sont repérés à Sada, à Mtsangamouji à Acoua. Il faut donc engager un plan de développement avec la FFME en conventionnant avec les collectivités.

● **Orientation** : Mettre en place une gestion cohérente des Espaces, Sites et Itinéraires sur le territoire.

● **Objectif stratégique** : Développer des activités nouvelles, et innovantes ciblées sur des publics éloignés de la pratique et à finalités spécifiques.

● **Enjeux ANS** :

1 - Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire.

2 - Le développement du sport de haut niveau.

4 - La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants.

Source CRDS

### **Action n°48 : Installer une Structure Artificielle d'Escalade de niveau national.**

L'offre actuelle d'escalade à Mayotte suffit à générer une petite animation locale mais insuffisante pour une offre attractive au-delà de l'île. Il apparaît nécessaire d'ouvrir d'autres sites naturels déjà repérés. La SAE du lycée de Tsararano est d'une qualité intéressante, utilisée par Mayotte Escalade. Quatre autres SAE en établissements scolaires sont utilisées mais de possibilités trop limitées. Cette future SAE pourrait d'ailleurs voir sa gestion déléguée pour en faire un vrai espace de vie

une fois la pratique davantage développée sur l'île.

● **Orientation** : Mettre en place une gestion cohérente des Espaces, Sites et Itinéraires sur le territoire

● **Objectif stratégique** : Développer des activités nouvelles, et innovantes ciblées sur des publics éloignés de la pratique et à finalités spécifiques.

● **Enjeux ANS** :

2 - Le développement du sport de haut niveau.

4 - La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants.

### **Action n°49 : Intégrer des lieux de pratiques maîtrisés des sports motorisés de nature.**

Les sports de nature motorisés (enduro moto, sports nautiques tractés, motonautisme,...) sont bien souvent ignorés des structures gérant les sports de nature. Par méconnaissance parfois, par rejet souvent. Pourtant ils ne sont pas interdits, la pratique existe à Mayotte et la commission suggère de considérer leurs lieux de pratique au même titre que les lieux des pratiques de sports non motorisés.

● **Orientation** : Mettre en place une gestion cohérente des Espaces, Sites et Itinéraires sur le territoire.

● **Objectif stratégique** : Développer des activités nouvelles, et innovantes ciblées sur des publics éloignés de la pratique et à finalités spécifiques

● **Enjeux ANS** :

1 - Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire

4 - La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants

Source CRDS

**Action n°50 : Événements de découverte à intégrer aux événements existants ou créés spécifiquement.**

La commission suggère comme moyen de découverte et d'incitation à la pratique des sports de nature que les organisateurs d'épreuves de sports de nature puissent organiser des séances de découvertes des activités physiques de nature ainsi que des petites épreuves informelles.

● **Orientation** : Dynamiser le territoire par des actions sportives.

● **Objectif stratégique** : Promotion du territoire.

● **Enjeux ANS** :

1 - Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire.

5 - La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives.

7 - La prévention et la lutte contre toutes formes de violences et de discriminations dans le cadre des activités physiques et sportives pour toutes et tous.

8 - La promotion de l'engagement et du bénévolat dans le cadre des activités physiques et sportives.

Source CRDS



**Action n°51 : Intégration des acteurs du tourisme dans le développement maîtrisé des sports de nature.**

Les sports de nature sont vecteurs de développement touristique par le principe même de leurs activités qui consistent à sillonner des paysages que les pratiquants sélectionnent comme les plus beaux. L'Office de Tourisme de Mayotte va chaque année tenir un stand au salon de la plongée, précisément pour ces raisons-là. Parce que le tourisme et les sports de nature sont intimement liés, les acteurs du tourisme doivent être une partie prenante du développement des sports de nature.

● **Orientation** : Dynamiser le territoire par des actions sportives.

● **Objectif stratégique** : Promotion du territoire.

● **Enjeux ANS** :

1 - Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire.

3 - Le développement de la professionnalisation du sport.

Source CRDS

**Action n°52 : Créer des événements de sports de nature à portée internationale, inscrits dans des circuits continentaux ou mondiaux : raid aventure, trail running, kayak océanique...**

Mayotte dispose d'atouts suffisants pour inscrire des épreuves dans des calendriers internationaux mais qui intègrent une proposition de découverte et de petites compétitions informelles permettant à toutes et à tous d'y participer. Des liens existent avec les organismes permettant d'inscrire des épreuves dans ces calendriers.

● **Orientation** : Dynamiser le territoire par des actions sportives.

● **Objectif stratégique** : Promotion du territoire.

● **Enjeux ANS** :

2 - Le développement du sport de haut niveau.

Source CRDS





### **Action n°53 : Organiser une compétition internationale de triathlon.**

Organiser une compétition internationale de Triathlon permettant de valoriser le patrimoine naturel exceptionnel de l'île et d'augmenter son attractivité dans les 5 ans. S'agissant d'une première édition, il est nécessaire de :

- Réaliser une étude sur la réalisation d'un événement à dimension internationale (emplacement, tracés, budgets,...).
- Communiquer très largement sur l'événement et l'utiliser lors de la promotion territoriale (salon du tourisme, des sports et des loisirs, Presse spécialisée,...).

Enfin, les événements de grandes ampleurs nécessitent des compétences particulières pour leur organisation et l'implication de nombreux bénévoles. Cet événement à dimension internationale peut être utilisé comme vecteur de cohésion sociale et de formation de la jeunesse mahoraise.

- **Orientation** : Valoriser le patrimoine de Mayotte et augmenter sa visibilité au national et à l'international.
- **Objectif stratégique** : Améliorer l'attractivité du territoire par le sport.
- **Enjeux ANS** :  
2 - Le développement du sport de haut niveau.  
*Source SRDS*



## **5. ACTIONS COMMUNES**

### **AUX THÉMATIQUES**



### **Actions organisationnelles**

**Action n°54 : Création d'un dispositif (cellule, agence, ...) technique interne (CRDS) pour la recherche des fonds et l'accompagnement à la réalisation de dossier de financement, montage de projet, préfiguration, animation, suivi de réalisation et d'exploitation, appel de fonds ...**

Ce point est évoqué dans toutes les commissions pour l'ensemble des projets. Il consiste à doter le sport mahorais d'un outil technique et financier de portage de projet depuis sa préfiguration jusqu'à sa bonne exploitation.

- **Orientation** : Généraliser la complétude financière, sportive et technique des projets.
- **Objectif stratégique** : Uniformiser les procédures de montage et pilotage de projet. Optimiser la conduite des projets. Informer et former les porteurs de projets. Intégrer la maintenance dès le début.
- **Enjeux ANS** :  
4 - La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants.  
*Source CRDS*

**Action n°55 : Critériser la méthodologie d'examen par la future conférence des financeurs d'un portage de dossier de création d'un équipement sportif.**

- **Orientation** : Généraliser la complétude financière, sportive et technique des projets
- **Objectif stratégique** : Uniformiser les procédures de montage et pilotage de projet. Optimiser la conduite des projets. Informer et former les porteurs de projets. Intégrer la maintenance dès le début
- **Enjeux ANS** :  
4 - La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants.  
*Source CRDS*



## Action n°56 : Critériser les subventions.

Nombreuses sont les collectivités françaises qui mettent en place de systèmes de critères sous forme d'accumulation de points ou de pourcentage qui permettent en examinant différents aspects d'établir des montants de subventions aux clubs : nombre de licenciés, taux de féminisation, niveau de compétition, section handi, etc. Il est proposé d'examiner et peut-être de s'inspirer des délibérations à ce sujet prises par le Conseil départemental.

- **Orientation** : Généraliser la complétude financière, sportive et technique des projets

- **Objectif stratégique** : Uniformiser les procédures de montage et pilotage de projet. Optimiser la conduite des projets. Informer et former les porteurs de projets. Intégrer la maintenance dès le début

- **Enjeux ANS** :

- 1 - Le développement du sport pour tous sur l'ensemble du territoire.

- 2 - Le développement du sport de haut niveau.

- 5 - La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives.

Source CRDS



## PARTIE 3 : PROJET

### EMBLÉMATIQUE

#### 1. OBJECTIF

- Réaliser un projet pluriannuel dans l'intérêt général du territoire.

#### 2. CRITÈRES

- être innovant
- « impactant »
- au service du développement des pratiques (pour les populations et les territoires) à l'échelle de la région concernée.

Ce projet fera l'objet d'un **Contrat Pluriannuel d'Orientation et de Financement (CPOF)** conclu au sein des conférences des financeurs.

L'ANS a mis en place une commission d'attribution du fond d'amorçage, la dernière commission pour cette année 2023 (et afin de financer le projet emblématique qui commencerait en 2024) se tiendra le 5 octobre.

#### 3. LES PROJETS IDENTIFIÉS

Ces propositions de projets emblématiques, issus des commissions, répondent toutes aux critères posés par l'ANS. Elle pourra choisir parmi cette liste ou en proposer un autre. Choisir un projet emblématique ne signifie pas qu'on élimine les autres. Ceux qui ne sont pas choisis seront reversés, si la CRDS le décide, aux propositions du PST en tant qu'action.

- **Création d'un SUAPS (sport universitaire)**

➔ Description : Créer un Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives a émergé avec la volonté de permettre aux étudiants de pratiquer des activités sportives et de réduire la fracture de la pratique d'un sport entre la scolarité dans les établissements secondaires et universitaires.

En effet, malgré le fait qu'il n'y ait pas de lieu-dit Université à Mayotte, des formations qualifiantes de niveau supérieur sont

dispensées et leur public devrait pouvoir accéder à des infrastructures et des créneaux de pratiques plus facilement pour qu'ils puissent concilier études et sport voire parfois même le triptyque études, sport et travail.

- **Orientation** : Mettre en place une continuité sportive entre la pratique des sports de l'enfance et celle des adultes.

- **Objectif stratégique** : Développer l'accès au sport à l'ensemble des étudiants.

- **Enjeux ANS** :

5 - La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives.

- **Valorisation du sport traditionnel**

➔ Description : Structurer la course de pneus, le M'rengué, la pirogue, ... pour que ces événements se transforment en véritable activités sportives régulières sur l'ensemble du territoire d'ici 5 ans. Structurer la course de pneus (idem pour les autres) au sein d'associations au sein des communes réalisant des entraînements réguliers à la course de pneus. Les rattacher à une tête de réseau. Communiquer largement sur la course de pneus (idem pour les autres) au niveau local pour rassembler toujours plus de participants et de spectateurs et au niveau national/international pour développer la représentativité et l'attractivité du territoire. Faire reconnaître la course de pneus au patrimoine culturel immatériel national et la valoriser lors d'événements sportifs internationaux accueillis à Mayotte (sport de démonstration, activité lors des rencontres entre jeunes...) Enfin initier des rencontres nationales et internationales autour de la course des pneus. (Métropole, autres pays de l'Océan Indien et du Canal du Mozambique).



● **Orientation** : Soutenir le développement de pratiques sportives, d'activités physiques ou de loisirs sportifs peu représentées, traditionnelles ou innovantes en adéquation avec les atouts du territoire.

● **Objectif stratégique** : Valoriser les activités physiques et sportives traditionnelles.

● **Enjeux ANS** :

1 - Le développement du sport et tous sur l'ensemble du territoire.

*Source SRDS*

● **Action de promotion des métiers du sport (préformation surveillant de baignade ou autre, événement et caravane dans les lycées, inventaire des diplômes possibles à Mayotte).**

➔ Description : Promouvoir les métiers du sport et développer les formations dans ce secteur par l'événementiel tel que le festival des sports, les journées d'orientation ainsi que par le déplacement de caravanes dans les établissements scolaires pour informer sur le champ des possibles dans le sport. Faire connaître le sport, pas seulement par sa pratique mais par la possibilité d'en faire un métier. Des acteurs tels que le CRIJ, les organismes de formation et les associations locales peuvent être des partenaires importants.

● **Orientation** : Professionnaliser le secteur des sports

● **Objectif stratégique** : Promouvoir, informer et développer la connaissance du secteur sportif pour tout type de public

● **Enjeux ANS** :

3 - Le développement de la professionnalisation du sport.

● **Ingénierie de projet : pour mieux accompagner les projets sportifs des clubs, ligues, comités ou collectivités, il est proposé de créer un poste technique pour notamment aider au financement des projets.**

➔ Description : Ce projet est en corrélation indirecte avec la réalisation d'un guide. En effet, une personne dédiée à l'accompagnement d'ingénierie de projet que ce soit pour des équipements, de l'événementiel ou de la gestion administrative pourrait être un levier

complémentaire aux services que proposent les collectivités. Ce poste technique serait une ressource de savoir faire et un repère pour les structures sportives. Elle permettrait une meilleure structuration de projet et pourrait former les responsables de clubs à l'ingénierie de projet pour gagner par la suite en autonomie et pérennité.

● **Orientation** : Généraliser la complétude financière, sportive et technique des projets.

● **Objectif stratégique** : renforcer les moyens humains dans l'accompagnement de portage de projet.

● **Enjeux ANS** :

3 - Le développement de la professionnalisation du sport.



## 4. LE PROJET RETENU

Une consultation des membres s'est tenue en ligne du 23.08.2023 au 01.09.2023.

Ce vote a été validé à l'unanimité en plénière de la Conférence Régionale du Sport le 13 octobre 2023.

**Le projet retenu est l'action de promotion des métiers du sport (préformation surveillant de baignade ou autre, événement et caravane dans les lycées, inventaire des diplômes possibles à Mayotte)**

➔ Description : Promouvoir les métiers du sport et développer les formations dans ce secteur par l'événementiel tel que le festival des sports, les journées d'orientation ainsi que par le déplacement de caravanes dans les établissements scolaires pour informer sur le champ des possibles dans le sport. Faire connaître le sport, pas seulement par sa pratique mais par la possibilité d'en faire un métier. Des acteurs tels que le CRIJ, les organismes de formation et les associations locales peuvent être des partenaires importants.

● **Orientation** : Professionnaliser le secteur des sports de nature.

● **Objectif stratégique** : Promouvoir, informer et développer la connaissance du secteur sportif pour tout type de public.

● **Enjeux ANS** :

3- Ledéveloppementdelaprofessionnalisation du sport.



## 4 axes de développement potentiel ont été identifiés :

### 1 - ÉTUDES

● **Analyses des besoins en formations sportives:** Identifier les besoins en formation auprès des acteurs sportifs locaux (Ligues, comités, collectivités locales, structures privées, Rectorat ...) pour évaluer les besoins en formations, qui permettra d'identifier les besoins et les domaines de formations prioritaires.

● **Ciblages des formations Prioritaires :** Sélectionner les formations en fonction de la demande et des besoins identifiés. Lister les formations à promouvoir en priorité.

● **Recensement des formations :** Identifier les formations existantes localement ou à la Réunion (CQP, Brevets fédéraux, Bac pro ...) et évaluer leur adéquation par rapport aux besoins du département.

● **Bilan des formations professionnelles financables :** Établir un bilan des formations disponibles localement et à la Réunion qui pourraient être soutenues financièrement.

### 2 - ÉVÈNEMENTIEL

Etablir une collaboration avec des acteurs pertinents du territoire, en vue de planifier une tournée d'information sur les métiers du sport dans les établissements scolaires, notamment des caravanes interactives dans les Collèges et Lycées.

### 3 - COMMUNICATION

**Création d'un site Web dédié :** Mettre en place un informatif présentant les différentes carrières sportives, les formations requises, les opportunités d'emploi, et des témoignages de professionnels du sport.

**Création de supports de communication :** Développer des brochures, des vidéos, des témoignages et des guides pour informer

et inspirer les intéressés à poursuivre une carrière dans les métiers du sport.

**Organisation d'évènements et sensibilisation:** Organiser des évènements locaux (Webinaires, Conférences ..) pour permettre aux jeunes, aux étudiants et aux personnes en reconversion des rencontrer des professionnels du sport et de découvrir les coulisses du secteur.

### 4-PREFORMATION

Une préqualification pour certaines formations professionnelles dans le domaine des métiers du sport est souvent nécessaire. Des prérequis et des formations préliminaires visent à garantir que les candidats possèdent les compétences, les connaissances et la préparation nécessaires pour réussir leur formation.

Identifier les prérequis spécifiques pour chaque formation professionnelle dans les métiers du sport.

Mise en place de préqualification qui permettra aux candidats d'acquérir les compétences ou les connaissances nécessaires pour rentrer en formation.



# PARTIE 4 : CONFÉRENCE RÉGIONALE DES FINANCEURS

## 1. OBJECTIFS

- ➔ Elle permet la validation de la faisabilité des projets émis durant la conférence régionale du sport.
- ➔ Elle identifie les ressources et financements des projets locaux.

## 2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Elle est organisée autour des quatre collèges représentant :

- L'Etat
- Le mouvement sportif
- Les collectivités territoriales
- Le monde économique

- Définissent des seuils de financement.
- Donnent un avis sur la conformité des projets au regard du PST.
- Se servent de leur réseau pour identifier les ressources humaines et matérielles pour mener à bien les projets.

Les projets les plus importants donnent lieu à la conclusion de Contrats Pluriannuels d'Orientation et de Financement (CPOF) qui actent les contributions des différents co-financiers.

### 3. Actions

- **Critérisation des projets pour éligibilité à la CRDF (création, mise aux normes, rénovation, amélioration).**

Quel que soit le projet présenté, pour la commission, il devra répondre à des critères qui garantiront qu'il est nécessaire, qu'il peut techniquement être réalisé, pour les équipements et ESI que son entretien régulier soit programmé peut-être aussi son aspect écologique, récupération d'eau, matériaux, toiture solaire etc.



## PROPOSITION DE CRITÉRISE :

### Gestion de projet :

- Maîtrise foncière  
Propriétaires (maîtrise d'ouvrage), porteur de projet. Au moins un service de sport dans la collectivité/l'interco porteuse de projet.
- Expliquer à quels besoin(s) est dédié l'équipement : de loisir, de compétition, d'excellence, de proximité ou de sport pour tous ?
- Cibler les projets aboutis pour que ce soit une continuité. Prioriser les projets des communes qui sont prêts et faisables.
- Cohérence avec les orientations du PST (Projet Sportif Territorial) et projets fédéraux et nationaux.
- Niveau de qualité (adapté au climat) de l'équipement (matériaux techniques ex: terrain synthétique ou sol, vestiaires, couverture, locaux annexes, éclairage, sécurité).
- Eco responsabilité (couverture solaire, récupération des eaux de pluies).

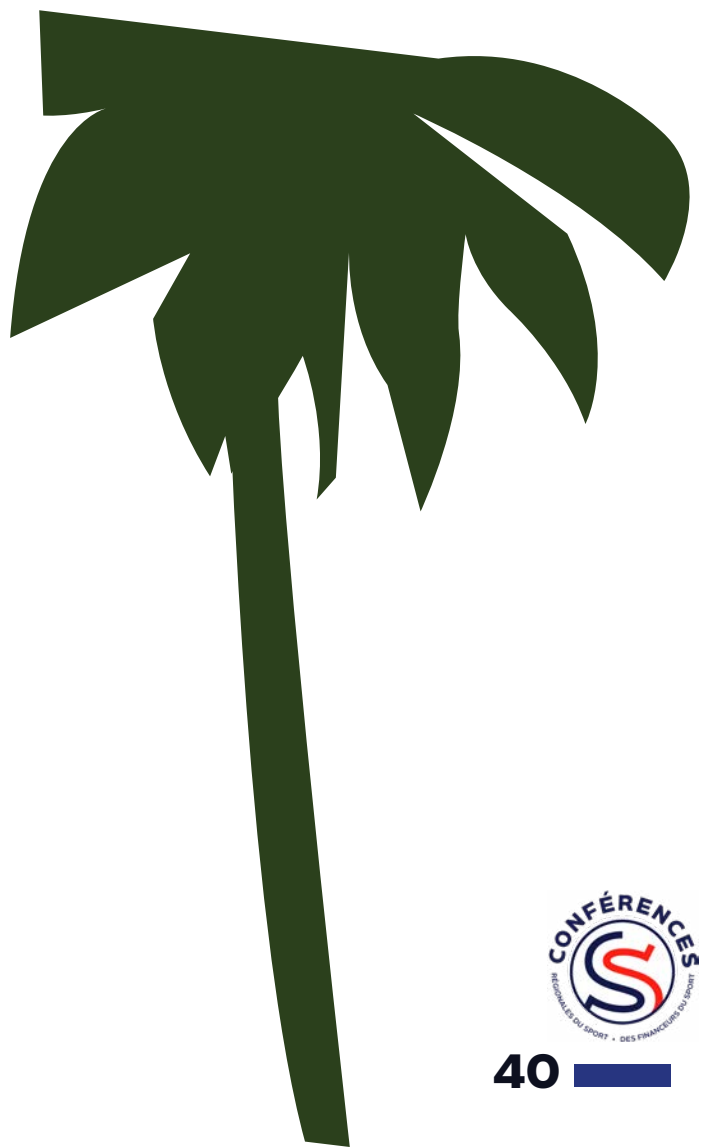
### Entretien :

Pourcentage du montant du projet pour fonctionnement / entretien / amortissement.

- Établissement au minimum : 1 référent, 1 gardiennage... doivent être mis en place. Équipage formé au moins de 3 têtes qui doivent pouvoir représenter l'établissement auprès des instances. (Département).
- Recensement, état et taux d'utilisation des équipements sportifs de la collectivité.
- Associer les associations pour qu'elles alertent sur les problèmes d'entretien.

### Utilisateurs :

- Analyse socio-démographique et de la dynamique sportive dans l'objectif de caractériser les carences.
- Prioriser les zones géographiques qui ont des établissements scolaires pour la création d'installations sportives.
- Concertation avec mouvement sportif et acteurs du territoire concerné : avoir les critères des CT en termes de priorité d'APS.
- Identification des clubs utilisateurs du futur équipement.
- Faire des plannings d'animations sur les installations pour qu'ils soient utilisés au maximum





## PARTIE 5 : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

La bonne mise en œuvre des projets et actions ne pourra avoir lieu qu'à la suite d'une programmation établie et grâce à un suivi régulier. Les commissions continueront de se réunir autour des actions validées afin de les mettre en place de manière efficiente.

Une coordination et un suivi seront mis en place par la coordinatrice de la CRDS en lien avec le Président et les vice-présidents.

Pour ce faire deux outils seront utilisés et mis sous forme d'un google sheet sur un google drive partagé avec les membres des commissions pour qu'ils soient en partie autonomes dans leur gestion :

- Pour la mise en œuvre : Fiche action pour chacune des actions afin de délimiter les caractéristiques (thème, temporalité, tâches précises, moyens, budget, évaluation en amont de l'action, etc).
- Pour le suivi : Rétro Planning pour chacune des commissions à décliner si souhaité pour chacune des actions afin d'avoir une visibilité globale sur l'ensemble des actions par commission : qui les dirige, l'état d'avancée de leur réalisation etc.

Le document contiendra deux feuilles générales regroupant l'ensemble des actions pour avoir un listing et suivi de celles-ci.



# ANNEXES

## 1. FICHE ACTION TYPE

(Méthode du  
QuiQuoiOùQuandCommentCombienPourquoi ?)

<b>Intitulé de l'action</b>					
<b>Responsable de l'action</b>					
<b>Contexte</b>					
<b>Date et Lieu</b>					
<b>Descriptif de l'action</b>					
<b>Objectif (item enjeux + n°orientation)</b>					
<b>Public visé</b>					
<b>Partenaires</b>					
<b>Moyens (Humains/Matériel/ Financier)</b>					
<b>Budget</b>					
	<table border="1"><tr><td><b>Forces</b></td><td><b>Faiblesses</b></td></tr><tr><td><b>Opportunités</b></td><td><b>Menaces</b></td></tr></table>	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>				
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>				

## CONTACTS



**Olivia GINER**  
**Coordinatrice de la CRDS**  
OliviaGiner@franceolympique.com

**Gérard DUBOS**  
**Référent DRAJES CRDS**  
drajes976-sport@ac-mayotte.fr

@ALCELIA Conseil

